



BEAUX-ARTS

JOURNAL DE MONACO

PROGRÈS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :	
UN AN.	12 francs
SIX MOIS	6 »
TROIS MOIS.	3 »
ÉTRANGER frais de poste en sus.	

POUR TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL
S'adresser, *franco*, à M. EUSÈBE LUCAS, Rédacteur-
en chef et Gérant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES.	25 cent. la ligne
RÉCLAMES.	50 » »
FAITS MONACO.	4 franc »

(UN NUMÉRO : 25 CENTIMES.)

Monaco, le 24 Avril 1859.

La note publiée dernièrement en tête de la partie officielle du *Moniteur*, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, contient, entre autres, le passage suivant :

» La politique de la France, qui désavoue
» toutes les ambitions de conquête, ne poursuit
» que les satisfactions et les garanties réclamées
» par le droit des gens, le bonheur des peuples
» et les intérêts de l'Europe. En Allemagne
» comme en Italie, elle veut que les nationalités
» reconnues par les traités puissent se maintenir
» et même se fortifier, parce qu'elle les considère
» comme une des bases essentielles de l'ordre
» européen. »

Cette déclaration, digne en tous points du caractère de la nation dont elle émane, doit ajouter encore à la confiance que la Principauté n'a cessé d'avoir dans son droit au respect de sa nationalité. Elle confirme la valeur des protestations dont nous nous sommes faits l'organe, relativement à l'intégrité menacée de cette nationalité.

Ce n'est donc nullement par inquiétude que nous élevons la voix depuis quelques temps ; ce n'est nullement dans la crainte que les prétentions du Piémont tirent une force apparente du sequestre insidieux maintenu par lui sur la ville de Menton et ses dépendances ; c'est dans le but de rappeler aux partis qui ne reconnaissent que

les droits appuyés par la force brutale, l'invincibilité de ceux de la Principauté, qui, sans soutien à leur point de vue, ne se rattachent pas moins de toute la force de la légalité, aux intérêts dont la France réclame le patronage ; c'est pour leur rappeler aussi que les protestations officiellement faites en 1848 par Notre Souverain aux Puissances, avaient pour elle toute une population trop faible pour élever la voix alors.

L'importance croissante de la Principauté, le développement commercial et industriel vers lequel elle marche désormais, la tendance bien reconnue de sa nationalité à se fortifier, à s'étendre, à jouer sous une impulsion généreuse, ferme et amie du progrès, un rôle plus sérieux, rendent plus que jamais urgentes ces satisfactions, ces garanties qu'avec la France, l'Angleterre et toutes les puissances reconnaissent hautement aux nationalités protégées par les traités.

Si l'impuissance matérielle de la Principauté ne lui laisse que le droit de se plaindre, ce droit devient par cela même une force, d'autant plus appréciable qu'elle est la seule manifestation possible des sentiments de sa population, et qu'elle a sa raison d'être dans les idées même dont le Piémont tient en main le drapeau. Or, le Piémont peut-il attaquer d'un côté ce qu'il défend de l'autre ? Ce sont nos droits et leur tutelle que la France reconnaît implicitement dans les manifestes auxquels la crise actuelle l'engage ; le Piémont doit-il attendre qu'il lui soit imposé d'en sanctionner vis-à-vis de nous les conséquences ? Ecarter d'une main les entraves d'une indépendance qui proteste, pour en resserrer de

l'autre les liens à son profit ; ouvrir devant soi des barrières pour en fermer derrière soi ; défendre d'une part pour déchirer de l'autre ; engager d'un côté son honneur pour la liberté d'autrui, et tout sacrifier de l'autre à un mesquin égoïsme ; se faire enfin, en face de l'Europe, le champion de nationalités engagées, et calculer en dessous une déprédation déloyale dont le scandale atténuerait le bénéfice, ce serait là un rôle odieux dont le Piémont ne doit, ni peut, ni ne veut sans doute accepter l'infamie. Ce serait le rôle qu'il prendrait vis-à-vis de la Principauté en persistant à la protéger aujourd'hui comme il l'a fait jusqu'ici : une telle duplicité ne saurait marcher de pair avec ses idées libérales ; il est impossible qu'il hésite à en repousser la pensée.

Nous considérons donc comme imminente la cessation de la séparation momentanée de Menton qu'il a provoquée et maintenue.

Cette séparation illégale et de funeste exemple, si elle a valu à la population de cette ville certains avantages, n'a fait qu'anticiper sur les projets que le Prince Charles III a élaborés pour son Etat. Nous trouvons donc la situation présente d'autant plus dangereuse pour Menton elle-même, que, jusqu'au jour où le Piémont cessera la déloyauté de sa tutelle, elle comptera dans l'esprit de ce gouvernement comme un moyen d'arriver au but que le mémoire de 1850 et des événements récents ont dévoilé. Nous la trouvons d'autant plus injuste, qu'elle est un obstacle à la vie réelle garantie par les traités à un état qui en est digne à tous égards ; et c'est de toute la force de nos droits que nous réclamons contre elle.

En résumé, nous ne demandons pas autre chose en insistant sur ce point, que la sanction même pour la Principauté de Monaco, de l'indépendance et des libertés que le Piémont protège ailleurs, et c'est parceque nous marchons à côté de lui dans la voie qu'il trace aux nationalités italiennes, que nous avons une foi énergique dans le succès de nos efforts.

Le Gouvernement vient de prendre une détermination nécessitée par les nombreuses infractions de la Société des Bains de Monaco à son cahier des charges et à ses statuts.

Une Ordonnance Souveraine du 23 de ce mois, dont nous donnons plus loin le texte, révoque la concession du privilège dont jouissait la Société anonyme formée pour l'exploiter et autorisée par Ordonnance du 3 avril 1858.

Cette mesure, réclamée par un grand nombre des intéressés, a été favorablement accueillie par l'opinion.

Le Gouvernement a déjà reçu pour la reconstitution de l'entreprise, diverses propositions, dont le résultat ne pourra manquer de sauvegarder, autant qu'il sera possible, des intérêts un moment compromis et de donner promptement un nouvel essor à la prospérité du pays.

CHARLES III,

PAR LA GRACE DE DIEU,

Prince Souverain de Monaco.

Vu l'Ordonnance du 26 avril 1856, accordant aux sieurs Langlois et Aubert le privilège exclusif de construire et d'exploiter dans Notre Principauté un Etablissement sous le nom de *Bains de Monaco* ;

Vu le cahier des charges y relatif, en date du même jour ;

Vu l'acte constitutif d'une Société anonyme pour l'exploitation du dit privilège, passé à Monaco, devant M^e Otto, notaire, le 13 juillet 1856 ;

Vu la cession faite, par la dite Société, de son privilège au sieur Daval, en date du 9 Janvier 1858 ;

Vu l'acte constitutif d'une nouvelle Société anonyme pour l'exploitation du dit privilège, passé devant M^e Bellando, notaire à Monaco, le 30 mars 1858, par le sieur Daval et consorts ;

Vu un second cahier des charges en date du 6 avril suivant ;

Vu l'Ordonnance du 3 avril 1858, autorisant la dite société anonyme, sous la réserve de révocation, en cas de violation ou de non exécution des statuts approuvés ;

Vu les Ordonnances du 6 avril 1858, aux termes desquelles le privilège accordé aux sieurs Langlois et Aubert est transmis à la même Société anonyme ;

Vu l'exploit de l'huissier Raimbert du 30 août 1858, à la requête de Notre Gouverneur-Général, portant sommation aux Administrateurs de la dite Société de régulariser leur comptabilité, et de pourvoir aux réclamations élevées de toutes parts à raison des dettes contractées par elle, sommation qui est restée sans résultat ;

Vu enfin l'Ordonnance en date du 4^{er} décembre dernier, par laquelle, à la suite des motifs ci-dessus énoncés, ont été provisoirement suspendues pendant deux mois, à partir de cette date, l'exploitation du privilège de l'Etablissement des

Bains de Monaco et l'autorisation accordée à la dite Société anonyme par l'Ordonnance du 3 avril 1858 ;

Considérant que, malgré toutes les facilités accordées, la Société des Bains ne s'est pas mise en mesure de remplir ses obligations ; que ses écritures et sa comptabilité n'ont pas été régularisées et que, par suite, il n'a pas été possible de vérifier si les versements qui devaient être effectués par les fondateurs, aux termes des statuts, ont été réalisés ;

Considérant que des dettes nombreuses existent sans qu'on puisse en obtenir le paiement ;

Considérant que le sieur Daval n'a pas satisfait aux obligations résultant du cahier des charges et des statuts ; qu'en absence de capitaux nécessaires pour solder le passif de la Société et pour permettre une exploitation de la dite Société dans les termes des statuts, il est nécessaire de mettre un terme à une situation qui compromet de plus en plus les intérêts de la Société et de ses créanciers, et qui amènerait fatalement de nouvelles causes de ruine ;

Avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La concession du privilège de l'Etablissement des Bains de Monaco et l'autorisation de la Société anonyme formée pour l'exploitation du dit privilège par acte passé devant M^e Bellando, notaire à Monaco, le 30 mars 1858, et autorisée par l'Ordonnance du 3 avril suivant, sont et demeurent révoquées à partir de ce jour ; en conséquence, les Ordonnances des 26 avril 1856, 3 et 6 avril 1858 sont rapportées et désormais réputées non avenues ;

ARTICLE II.

Notre Gouverneur-Général, Notre Avocat-Général et Notre Secrétaire des Commandements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-trois avril mil-huit-cent-cinquante-neuf.

CHARLES.

Par S. A. S.

Le Secrétaire des commandements,
Chev. VOLIVER.

CHRONIQUE LOCALE

Le Prince a de nouveau manifesté sa clémence, en faisant grâce à Barthélémy Barbera père, du reste de la peine de deux années d'emprisonnement, à laquelle il avait été condamné par arrêt du Tribunal Criminel de Monaco, en date du 24 mars dernier.

Par suite des mises en liberté des acquittements et des grâces accordées par S. A. S. de tous les individus arrêtés lors de l'échauffourée du 4 février, il ne reste plus dans les prisons, que le nommé Manera, originaire suisse, le principal inculpé.

* *

D'après le tracé qui a été adopté pour le chemin de Toulon à Nice, voici les points où, assure-t-on, il serait établi des stations ; ce sont : la Vallette, Hyères, Cuers, Sollies, Pignans, Gonfaron, le Luc, Vidauban, les Arcs, Draguignan,

Trans, le Muy, le Puget, Fréjus, Saint-Raphaël, Gannes, Golfe-Jouan, Antibes, Cagnes, Saint-Laurent. Les travaux d'exploration sont terminés au défilé des Pendus, près le hameau de la Nopole, et ont été poussés un peu plus loin. Vingt ouvriers sont occupés en ce moment à tirer la mine et à faire des déblais dans les rochers et terrains porphyriques de ces abruptes mais très pittoresques localités. Tout porte à croire que, dès que la ligne de Marseille à Toulon sera livrée à la circulation, un grand nombre d'ouvriers seront employés sur divers points, aux travaux de celle de Toulon à Nice.

* *

La division navale sous les ordres du contre-amiral Jeheune, a appareillé le 16 avril, de Brest pour la Méditerranée.

BULLETTIN D'ITALIE

Les journaux italiens annoncent la mort du prince Jules Cesar Rospigliosi Pallavicini. Il était né le 25 Novembre 1781.

* *

L'architecte de Bologne Philippe Antolini, vient de mourir ; il était né le 15 Avril 1835.

* *

Le Saint-Père vient de nommer M^{sr} de Mérode, beau-frère de M. le comte de Montalembert chanoine de St-Pierre au Vatican.

* *

NAPLES. — Le Vésuve menace Saint-Torio, le faubourg-Portici qui est le plus éloigné de la mer. La lave a comblé un ravin dans lequel elle s'était jetée pendant tout l'hiver, et elle a tourné à droite. Sa marche est très-lente, mais sa direction est menaçante.

* *

LIVOURNE. — Une dépêche télégraphique en date du 13 avril, porte que, la veille, ont été ressenties vingt et une secousses de tremblement de terre. La population a abandonné la ville. On n'a à déplorer aucune victime.

A Mademoiselle Amélie de G...

Si j'étais jeune et charmant page
Joyeux, semillant et volage,
Aux cheveux bouclés, aux yeux bleus :
Je voudrais, ô belle imposante,
Jouer sur vos tapis soyeux,
Et de votre robe traînante
Baiser les plis majestueux ;
Vous offrir votre livre d'heure
Votre éventail, votre bouquet ;
Et porter à l'enfant qui pleure
Les reliefs de votre banquet.

Et si d'une lyre sonore
Les immortels m'avaient doué,
J'irais du couchant à l'aurore
Chanter votre nom adoré :
Je célébrerais votre grâce,
La noblesse de votre race,

Vos vertus, vos divins appas ;
Et d'une lumineuse trace,
Je ferais suivre tous vos pas.

Mais si d'une riche couronne
Mon front vaillant était orné,
Si je m'asseyais sur un trône,
Empereur ou Roi vénéré ;
Je viendrais, ô bonheur immense !
Rempli de respect et d'ardeur,
Vous demander avec instance
Votre main, surtout votre cœur.

A. DE ST-PAUL.

Procession du Vendredi-saint à Monaco.

A propos de la procession allégorique qui vient d'avoir lieu à Monaco, et dont la tradition remonte à plus de quatre-cents ans, on ne s'étonnera pas de nous voir retracer le nom du poète qui a fait revivre ces souvenirs d'un autre âge dans un chef-d'œuvre, le nom de Victor Hugo. C'est à lui, c'est à l'érudition poétique de son génie, c'est à l'immense et philosophique légende de *Notre-Dame-de-Paris*, que le souvenir des anciens usages religieux, que la célébration des *mystères* du 14^e siècle, a dû de revivre dans les masses. Lui seul a rappelé à la génération même à la tête de laquelle se montra le poète à l'époque de cette publication, quels jalons importants devenaient au double point de vue de la philosophie et de l'histoire, ces mises en action naïves des reliefs de la grande épopée du christianisme.

L'architecture cessait alors d'être le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement soit comme force, soit comme intelligence. Le bagage des souvenirs du genre humain, devenu aussitôt confus et lourd sous les vastes formules des édifices dogmatiques, qu'il l'avait été sous les simples pierres levées, et antérieurement sous le symbolisme flottant de la parole, cherchait un terrain où l'essor de son imagination et de ses ferveurs eût moins d'entraves, où le travail de l'idée et de ses développements successifs et rapides fût possible, et préluait au livre par le tableau, le récit ou l'action; à l'éloquence muette et immortelle de la page, par l'image ressuscitée.

Les traces de cette forme passagère de la pensée n'existent plus. Ce n'était à tout prendre que l'ombre pâlie de la tragédie antique, une évocation de l'ancien *drama*; mais, l'époque où elle renaissait, le reflet lumineux et puissant qu'elle recevait des sujets même retracés par elle, son influence en ont fait une chose neuve et primordiale. Entre le livre architectural, dont les feuillets épars montrent partout leurs hiéroglyphes granitiques, et le livre moderne aux sublimes et féconds réceptacles, se place le *mystère*, enveloppe éphémère d'une œuvre impérissable, chrysalide fragile, où s'est transformée la pensée, et dont les frères et curieux lambeaux se sont égarés trop vite.

C'est précisément dans ces pays tout jeunes de libertés, où les idées modernes n'ont pu pendant longtemps poser qu'un pied incertain, qu'on devait le retrouver. Toutefois, c'est à Monaco seulement qu'ils y ont conservé leur forme primitive. La dévotion italienne, si avide de pompes nouvelles, n'en n'a rien altéré. En conservant l'usage, Monaco l'a respecté.

Nous sommes donc en plein moyen âge. Etrangers et citadins semblent tout à coup dépassés avec leur élégance moderne dans la cité des Grimaldi. Des soldats juifs se relevant de deux en deux heures, veillent, armés de lances, au tombeau du Christ, depuis le matin; un jour sombre et sanglant éclaire leurs armures, leur drapeau noir et les emblèmes divers de la chapelle. Le détachement de relevée arrive à l'heure fixe, la garde veille sans relâche toute la nuit et le jour suivant. Pendant ce temps une procession a lieu au flambeau; c'est celle de la Vierge en deuil. Elle cherche son fils! Un chant triste et monotone s'élève autour d'elle; elle parcourt toutes les églises et rentre dans ses vêtements de deuil à la chapelle des Pénitents. — C'est de cette chapelle que part le lendemain soir, Vendredi, la procession allégorique. Les rues étroites de Monaco s'illuminent; des torches brûlent de distance en distance sous les voûtes qui les relient. Des réchauds de fer supportés, par des piques, s'élève la flamme aromatique des pommes de pin, et le roulement funèbre d'un tambour voilé, annonce la marche du cortège. C'est d'abord le chef des troupes d'Hérode, empanaché sur un cheval blanc et suivi de ses soldats, sabre au poing, muets et impassibles. Puis viennent Adam et Eve. L'ange armé du glaive les suit. Eve offre la pomme à Adam et l'ange menaçant montre la porte du Paradis. A ce tableau de la première faute, succèdent ceux des douleurs souffertes par le Christ pour les racheter. Le roi Hérode ouvre la marche entouré de sa suite; ses esclaves relèvent son manteau de pourpre et l'un d'eux porté au-dessus de sa tête un parasol. Autant de stations dans le chemin de la croix, autant de Christ destinés à les figurer. C'est d'abord le Christ au mont des Oliviers. Un ange lui présente le calice. Judas marche ensuite en tête du Christ à la corde. Au bruit du sac d'argent qu'il agite, les gens armés envoyés par les princes des prêtres se précipitent sur leur victime.

Le Christ à la colonne vient après, les mains liées comme le Christ du Guide et entouré d'hommes portant des massues et le menaçant sans cesse, et le souffletant. Le Christ couronné d'épines, le Christ au roseau le suivent. Saint-Pierre coupant l'oreille à Marcus; les juifs jouant aux dés la robe de Jésus, les quatre docteurs de la loi, se consultant et condamnant Jésus; Ponce Pilate se lavant les mains, se sont vus ces tableaux où se trouvent tour à tour Sainte-Catherine, Sainte-Madeleine, Sainte-Dévote patronne du pays. Le Christ portant sa croix au milieu des soldats qui le frappent, aidé par St-Simon, soutenu par Sainte-Véronique et suivi d'hommes portant l'échelle, les clous, etc. précède le Christ crucifié, frappé de la lance et abreuvé de vinaigre. Les douze apôtres portant des palmes et les instruments du supplice, et la Vierge éplorée que deux anges accompagnent, suivent ce tableau.

Enfin le Christ mort entouré des soldats juifs qui l'ont veillé et la Vierge en deuil terminent la marche. Trois jeunes filles couvertes d'un long voile noir attaché par une étoile à leur chevelure, suivent la Vierge en deuil. Le visage de ces mystérieuses pleureuses doit rester inconnu. Une musique lugubre accompagne ce cortège. Par intervalle, un rebec jette une mélodie plaintive et lente dans le mode mineur primitif, à laquelle le timbre lointain de l'instrument accompagné du roulement d'une caisse voilée, donne un cachet étrange qui vous pénètre et vous navre. Le silence de la foule, l'impassibi-

lité résignée des Christ marchant pieds nus, la pantomime des acteurs de ce drame immense, les lumières vacillantes dans les rues étroites et sombres, la grandeur du souvenir dont il est une tradition vivante effacée partout ailleurs depuis cinq siècles, donnent à cette solennité nous ne savons quel caractère saisissant....

Au Palais, mille lumières éclairaient les arceaux mauresques de la cour, l'escalier d'honneur et la Chapelle, dont l'intérieur, baigné d'ombre, représentait la station du Calvaire.

Un concours immense assistait à cette cérémonie. Le caractère de sa fidèle tradition a frappé profondément plus d'un des mille curieux venus tout exprès pour le voir.

VARIÉTÉS

LES JEUX ET LES JOUEURS

RECHERCHES ET ANECDOTES HISTORIQUES

Suite.

Une dévote s'accusait d'aimer le jeu.

— Que de temps perdu ! lui dit avec conviction son confesseur.

— C'est vrai, répondit la pénitente, — à mêler les cartes.

Les voleurs ont souvent mis à profit le jeu pour donner aux pièges qu'ils tendent des apparences de légalité.

L'archevêque de Cantorbéry visitant ses terres, rencontra un jour un homme de mauvaise mine qui jouait seul aux échecs sur le chemin, et qui l'appela du geste et de la voix.

— Qu'avez-vous ? lui demanda le prélat.

— Vous le voyez, j'ai du malheur, je joue.

— Quoi, seul ?

— Non pas, s'il vous plaît.

— Et contre qui ?

— Contre le ciel.

— Vous voulez rire.

— Non, n'en déplaise à Votre Grandeur, et même voici cinquante guinées qu'il vient de me gagner et que je vous prie de donner en son nom aux pauvres, ses enfants, car c'est là ma convention avec l'Etre-Suprême.

L'archevêque, prenant le joueur pour un fou religieux, et ne voulant pas l'irriter, accepta les cinquante guinées et continua sa route. Mais le soir il retrouva à son retour son homme à la même place, tête à tête avec son échiquier.

— Que voulez-vous encore, mon ami ? lui dit-il.

— Je veux, répondit le joueur un pistolet au poing, que vous me comptiez cinq cents guinées à votre tour.

— Et pourquoi donc ?

— Parce que la chance du jeu a tourné, et que je viens de faire le bon Dieu, dont vous êtes le représentant sur terre, échec et mat pour la sixième fois.

Si à côté des recherches historiques sur le jeu nous avons placé ces traits plaisants, c'est qu'ils se rattachent à l'étude du joueur, considéré comme une spécialité de la grande famille humaine. Aujourd'hui que le jeu n'est plus persécuté, et que, sauf les maisons clandestines, toute habitation a le droit de posséder des cartes, des échiquiers et des dés, il est utile d'apprécier l'influence du jeu sur la société actuelle et les résultats obtenus par la suppression des jeux affermés par le gouvernement et des

loteries royales. Les anecdotes modernes ne manquent pas à cette deuxième partie de notre tâche : elles servent peut-être à faire décider par le philosophe et le législateur cette grande question pendante depuis bien des siècles, à savoir: s'il faut faire obstacle aux passions les plus véhémentes et les plus profondément enracinées de l'homme, ou bien si leur intelligente direction ne doit point plutôt concourir pour sa part dans la grande et imposante tâche du bien-être universel.

De nos jours, le jeu est devenu une fureur, après avoir été une nécessité de salon. Accueilli pour amuser les seigneurs graves et les grands parents qui ne savent ni chanter ni danser, il s'est comporté comme un enfant gâté auquel on a accordé de grandes licences. Aujourd'hui, des sommes fabuleuses sont exposées dans les salons les mieux accrédités, et les dames ne sont pas les dernières à tenter audacieusement les caprices du destin. Natures superstitieuses et sentimentales, elles croient peut-être comme Origène, d'après un passage du Deutéronome, que puisque les esprits furent les premiers instigateurs du jeu, en ce qu'ils tirèrent au sort la tutelle des âmes et le département des nations, elles doivent suivre cet édifiant exemple.

Les jeux présentent à ravir le caractère des nations qui les adoptent. Les jeux d'échecs et de dames plaisent surtout aux Orientaux, qui s'y livrent silencieusement étendus sur de molles coussins; le baccarat et le vingt-et-un conviennent à l'Espagnol, indolent et téméraire à

la fois, qui n'a qu'à pousser son argent pour provoquer le banquier; le whist est anglais par excellence; c'est un jeu froid, composé plein de ruses et d'artifices. Quant à la France, en ce qui touche le caractère bruyant, plein de soudaineté et d'entrain de ses enfants, elle est admirablement définie par ce jeu fiévreux, enivrant, rapide comme l'éclair, brûlant comme le feu, que l'on nomme la bouillotte.

La suite au prochain numéro.

E. LUCAS Rédacteur-Gérant

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 20 Avril 1859.

NICE, b. *St-Joseph*, c. Delpiano Joseph, m. d.
MARSEILLE, b. *Napoleon III*, c. Orengo, m.
NICE, b. *Conception*, c. Bergallo A. m. d.
ID., b. *Conception*, c. Mantero, march. div.
CETTE, b. *Annonciation*, c. Vincent T. vin.
NICE, b. *Conception*, c. Rossi N. march. div.
MENTON, b. *Conception*, c. Laurenti P. orang.
TOULON, b. *Miséricorde*, c. Tiseo e, v. u.
VOLTRI, b. *Acqua santa*, c. Benvenuto, chif.
VINTIMILLE, b. *St-André*, c. Libono, m. d.

Départs du 6 au 13 Avril

MENTON, b. *Napoleon III*, c. Orengo J. m. d.
FINALE, b. *Conception*, c. Bergallo m. d.
ID., b. *Conception*, c. Mantero, march. div.

MENTON, b. *Annonciation*, c. Vincent T. vin.
VINTIMILLE, b. *Conception*, c. Rossi N. m. d.
TOULON, b. *Conception*, c. Laurenti P. orang.
LIVOURNE, b. *Miséricorde*, c. Tissone, vin.
MENTON, b. *Acqua santa*, c. Benvenuto, chif.
GÈNES, b. *St-André*, c. Libono, m. d.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 17 au 23 Avril 1859

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.
	8 h.	2 h.	6 h.	
17	12 5	13 »	12 7	Nuag.
18	12 9	13 7	13 »	id.
19	12 »	13 1	12 4	id.
20	11 3	13 5	12 9	id.
21	10 9	11 7	10 5	pluie
22	10 4	11 9	10 »	vent
23	10 »	11 6	11 »	nuag.

RESTAURANT NOGHÈS

Rue du Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSONS DEPUIS 50 FR.

GAËTAN BARRAL

COIFFEUR

IMPRIMERIE
LITHOGRAPHIE ET TAILLE-DOUCE
L. PELERAUX

Factures, — Circulaires, — Adresses, — Lettres de Change,
de Mariage et de faire part — Cartes de visite,
SPÉCIALITÉ POUR ÉTIQUETTES-COULEURS ET GAUFFRÉES

ALPHONSE BARR

LES GUEPES

Revue philosophique et littéraire — 32 pages chaque lundi.
Abonnements et Annonces à l'imprimerie du Journal.

ACCORD ET RÉPARATIONS DE PIANOS

HONORÉ AUDA

Accordeur des pianos du palais de S. A. S.
le Prince de Monaco.

NICE, Rue Masséna, 16, NICE

HOTEL

DES VOYAGEURS

tenu par

CLAUDE OLIVIER

Cet hôtel est situé dans la Rue de Lorraine,
MONACO.

LIBRAIRIE VATRICA

Ouvrages divers — Papeterie de luxe et ordinaire. Fourniture de bureau — Articles fantaisie
Registres — Papier de musique, etc. etc.

Commission

6

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR

GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Établissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

HOTEL

ET RESTAURANT

DES BAINS

Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.